

FICHE D'INSCRIPTION



Période

Vacances scolaires Avril 2024

Activité

Apprentissage enfants

Les séances :

Des cours d'apprentissage de la natation sont proposés pour les enfants à partir de 7 ans.
Le cycle se compose de 5 séances (et / ou de 4 séances pour la semaine du 29 avril au 3 mai)

- Lundi 22, mardi 23, mercredi 24, jeudi 25 et vendredi 26 avril 2024
- Ou
- Lundi 29, mardi 30 avril, jeudi 2 et vendredi 3 mai 2024

L'inscription :

Pour inscrire votre enfant, déposez à l'accueil du centre aquatique :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> la fiche d'inscription ci-présente dûment remplie | <input type="checkbox"/> un certificat médical pour l'enfant |
| <input type="checkbox"/> le règlement : | <input type="checkbox"/> un justificatif de domicile pour bénéficier du tarif Communauté de Communes ¹ |

Cycle de 5 séances :

- ➔ 37.50 € pour les enfants résidant La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin¹,
- ➔ 45 € pour les enfants résidant hors Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

Cycle de 4 séances :

- ➔ 30 € pour les enfants résidant La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin¹,
- ➔ 36 € pour les enfants résidant hors Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

| L'enfant | Le Parent |
|-------------------------|------------------------------|
| Nom | Nom..... |
| Prénom | Prénom..... |
| Adresse | Adresse (si différente)..... |
| | |
| Date de naissance | Tél1..... |
| | Tél2..... |

Le créneau souhaité :

| Semaine du 22 au 26 avril 2024 (5 séances) | Semaine du 29 avril au 3 mai 2024 (4 séances) |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 17h00 - 17h45 APP1 | <input type="checkbox"/> 17h00 - 17h45 APP1 |
| <input type="checkbox"/> 18h00 - 18h45 APP2 | <input type="checkbox"/> 18h00 - 18h45 APP2 |

Le cours souhaité :

APP1 : Apprentissage 1

L'enfant n'a jamais pris de cours ou n'est pas très à l'aise dans l'eau et ne répond pas aux critères de l'apprentissage 2

APP2 : Apprentissage 2

L'enfant sait déjà sauter dans le grand bassin sans matériel, puis faire l'étoile de mer, puis se déplacer un peu.

¹ Les personnes habitant les communes formant la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin bénéficient d'un tarif réduit. Pour prétendre à ce « tarif Communauté de Communes », vous devez impérativement présenter un justificatif de domicile.